

I. LETTRE DU RECTEUR MAJEUR

Turin, le 25 octobre 1968

Chers Confrères,

Ce numéro extraordinaire des « Actes du Conseil Supérieur » vous apporte l'annonce officielle que notre Congrégation commence les travaux préparatoires au Chapitre Général Spécial.

Vous vous souvenez sans doute que, à la suite d'une requête de notre part, la Sacrée Congrégation des Religieux et des Instituts Séculiers répondit que, après un examen approfondi de nos demandes, elle estimait opportun le renvoi du Chapitre Général Spécial à une date ultérieure, au-delà du temps prévu par les normes édictées par « Ecclesiae Sanctae ». Elle ajoutait cependant qu'en aucun cas ce chapitre ne devait être renvoyé au-delà de 1971 et que, même si cette date correspondait à l'échéance normale, notre chapitre général ne devait pas perdre ce caractère particulier et extraordinaire que lui assignaient les « normes » du motu proprio, tant pour ce qui est de sa préparation que du déroulement de ses travaux, de façon à ce qu'il puisse rejoindre les objectifs qui lui ont été fixés par l'Autorité Suprême.

Il s'agit d'objectifs on ne peut plus vastes, essentiels et déterminants, indiqués par la constitution dogmatique « Lumen Gentium », par le décret « Perfectae Caritatis » et précisé par le motu proprio « Ecclesiae Sanctae ».

Je me limite à quelques citations fondamentales. « Lumen Gentium » souligne le témoignage particulier de l'état religieux dans l'Église.

« La profession des conseils évangéliques apparaît comme un signe qui peut et doit exercer une influence efficace sur les membres de

l'Église dans l'accomplissement courageux des devoirs de leur vocation chrétienne. En effet, le peuple de Dieu n'a pas ici-bas de cité permanente, il en quête de la cité future. Or l'état religieux, qui assure aux siens une liberté plus grande à l'égard des charges terrestres, manifeste aussi davantage aux yeux de tous les croyants les biens célestes déjà présents en ce temps; il atteste l'existence d'une vie nouvelle et éternelle acquise par la rédemption du Christ; il annonce enfin la résurrection à venir et la gloire du royaume des cieux. De plus, il s'efforce d'imiter de plus près et il représente continuellement dans l'Église cette forme de vie que le Fils de Dieu a prise en venant au monde pour faire la volonté du Père et qu'il a proposée aux disciples qui le suivaient. Il fait voir enfin d'une manière particulière comment le règne de Dieu est élevé au-dessus de toutes les choses terrestres et des nécessités les plus grandes; il montre à tous les hommes la suréminente grandeur de la puissance du Christ-Roi et la puissance infinie de l'Esprit-Saint qui agit dans l'Église de façon admirable.

L'état de vie constitué par la profession des conseils évangéliques, s'il ne concerne pas la structure hiérarchique de l'Église, appartient donc cependant inséparablement à sa vie et à sa sainteté (L.G., 44).

Pour que la vie religieuse soit en mesure de répondre à cette mission, définie d'une manière admirable et sûre par la constitution dogmatique, le décret « *Perfectae Caritatis* » demande à toutes les familles religieuses d'opérer un renouveau, pour lequel il énonce les principes suivants:

a) Etant donné que la règle fondamentale de la vie religieuse consiste dans le fait de « suivre le Christ » selon l'enseignement de l'Évangile, cette règle doit être considérée par tous les instituts religieux comme leur règle suprême.

b) Il est dans l'intérêt de l'Église que les instituts possèdent leur propre physionomie et leur fonction propre.

Le bien même de l'Église demande que les instituts aient leur caractère et leur fonction propres. C'est pourquoi on mettra en pleine lumière et on maintiendra fidèlement l'esprit des fondateurs

et leurs intentions spécifiques de même que les saines traditions, l'ensemble constituant le patrimoine de chaque institut.

c) Tout institut doit communier à la vie de l'Église et, tenant compte de son caractère propre, faire siennes et favoriser de tout son pouvoir ses initiatives et ses intentions; ainsi dans le domaine biblique, dogmatique, pastoral, oecuménique, missionnaire et social.

d) Les instituts doivent promouvoir dans leurs membres une suffisante information de la condition humaine à leur époque et des besoins de l'Église, de sorte que discernant avec sagesse, à la lumière de la foi, les traits particuliers du monde d'aujourd'hui, ils soient à même de porter aux hommes un secours plus efficace.

e) Comme la vie religieuse est ordonnée avant tout à ce que ses adeptes suivent le Christ et s'unissent à Dieu par la profession des conseils évangéliques, il faut bien voir que les meilleures adaptations aux exigences de notre temps ne produiront leur effet qu'animées par une rénovation spirituelle. A celle-ci on doit toujours attribuer le rôle principal même dans le développement des activités extérieures (P.C., 2).

Finalement, c'est dans le motu proprio « Ecclesiae Sanctae » que l'on trouve prescrit un chapitre général spécial pour provoquer le renouveau et l'adaptation des divers instituts et où sont données les règles et les indications précises concernant sa préparation:

« La collaboration de tous, Supérieurs et Religieux, est indispensable pour rénover en eux-mêmes leur vie religieuse, pour préparer spirituellement leurs chapitres, en inspirer les travaux et observer fidèlement les lois et les règles qu'ils auront décrétées.

Le Conseil Supérieur, pour préparer ce chapitre, prévoira d'une manière opportune une ample et libre consultation des religieux et en dressera les résultats afin que le travail du chapitre en soit facilité et orienté. Cela pourra se faire par exemple, par la consultation des conseils des maisons, des conseils provinciaux, la nomination de commissions, l'envoi de questionnaire, etc. » (E.S., II, 1,2 et 4).

En réponse à ce plan de travail proposé par l'Église, on sentit

la nécessité, soit dans les congrès continentaux des provinciaux soit à plusieurs reprises au Conseil Supérieur, de commencer au plus tôt notre préparation.

Ma lettre veut précisément être le début officiel du long cheminement qui devra nous amener au chapitre général spécial.

C'est un cheminement qui concerne tous, sans distinction, parce que tous nous avons le devoir et le droit d'apporter notre contribution. Nous sommes tous corresponsables de la vie et de l'avenir de la Congrégation.

La participation et la corresponsabilité sont avant tout indispensables pour promouvoir en nous et dans nos communautés ce renouveau intérieur, spirituel, apostolique, fondé sur notre conformité à Christ, sur la fidélité au charisme essentiel de Don Bosco, ainsi qu'aux signes des temps. Sans cela, toute oeuvre de renouveau et d'adaptation se réduirait à du formalisme, à du technicisme. à un corps sans âme, à une illusion de résoudre des problèmes vivants à coup de formules et de règlements.

La participation et la corresponsabilité doivent nécessairement aussi se manifester par la réflexion de tous sur les thèmes et les problèmes que le chapitre général devra affronter. Il faut que ce chapitre général ait la possibilité de connaître la pensée, les préoccupations, les attentes et les désirs des confrères.

Il convient donc que nous donnions, à tous les niveaux, à cette préparation la priorité sur tout autre engagement. Cette priorité est d'ailleurs fondée sur la réalité des faits, comme on peut facilement le constater.

Le soin de superviser et de coordonner ce travail complexe de préparation a été confié par moi au Conseiller de la Pastorale des Jeunes, Don Gaetano Scivo.

C'est à lui que vous pouvez vous adresser pour tout éclaircissement. Il sera en outre heureux des suggestions et des observations que vous croirez opportun de lui faire parvenir.

Vous trouverez dans ce cahier les grands thèmes proposés par les documents conciliaires et le cheminement de préparation du chapitre général. Ils sont le résultat des travaux qu'une Commission

Technique Préparatoire (1), nommée par moi, a fourni lors de sa session à Rome, du 30 septembre au 6 octobre.

Le Conseil Supérieur a examiné et approuvé le travail de cette commission.

Il est prévu qu'à toutes les étapes les confrères interviennent activement. Il est donc requis qu'à toutes les phases du travail les confrères reçoivent à temps une information complète, qu'on leur demande leur avis, qu'ils soient mis en état de pouvoir exprimer leurs observations et leurs propositions.

Pour le moment, en un premier temps, vous êtes tous invités à présenter, au fur et à mesure, vos propositions sur les différents points de quatre « grands thèmes », qui embrassent globalement les problèmes essentiels de la nature et des fins de la Congrégation, de notre consécration religieuse, de la formation du salésien et enfin ceux des structures de gouvernement à tous les niveaux.

Vos remarques serviront aux chapitres provinciaux à préparer sur chaque thème des « schémas » qui serviront de base aux travaux ultérieurs.

Les délais des diverses phases du cheminement sont relativement brefs. Il n'était pas possible de faire diversément sans compromettre les amples consultations de la Congrégation à chaque phase du travail et sans différer encore davantage le début du Chapitre Général. Il est donc indispensable que tous nous nous engagions à respecter, ces délais, acceptant d'avance les inévitables sacrifices que cela comporte.

(1) Composition de la Commission Technique Préparatoire:

Président: Don Gaetano Scivo; secrétaire: P. Carlo Borgetti. P. Gino Corallo (Italie), P. Walter Dermota (Yougoslavie), P. Joseph Gevaert (PAS), P. Thomas Hall (Grande Bretagne), P. Valentin Klingel, P. Hubert Lecomte (France), P. Demetrio Licciardo (P.A.S.), M. Euciano Martin (Espagne-Barcelone), P. Diamantino Monteiro (Portugal), P. Jules Ocana (Espagne-Madrid), P. Ivo Paltrinieri (Rome), P. Silvano Sarti (P.A.S.), P. Piero Stella (P.A.S.), P. Eugenio Valentini (Turin), P. Adrien van Luyn (Pays-Bas).

Avant de conclure cette annonce, je voudrais encore faire un rappel qui s'impose.

Le travail auquel tous nous sommes appelés pour nous préparer au Chapitre Général Spécial ne peut et ne doit pas arrêter la mise en pratique des décisions du 19. Chapitre Général qui conserve toute sa validité jusqu'à ce que le prochain ne décide d'autres changements. Est-il tellement besoin de rappeler que ce 19. Chapitre Général est tout imprégné du Concile? Ne seraient donc pas justifiées ces initiatives qui ne tiendraient pas compte de nos Constitutions ni de nos Règlements, pour le simple fait que certains de leurs articles feront l'objet de discussions durant cette période de préparation. Seul le Chapitre Général, il convient de le rappeler, a le pouvoir de décider des changements.

Je pense que quand vous recevrez cette lettre, nous aurons conclu — avec la fête de l'Immaculée — l'année centenaire de la Basilique. Il me tient tellement à coeur et je pense que c'est un bon présage que le début de la préparation du Chapitre Général Spécial se fasse pendant que nos coeurs sont encore tournés avec ferveur vers Celle qui a toujours été la mère de notre chère Congrégation.

Qu'elle soit la lumière sur le chemin qui nous attend, comme elle l'a été pour notre fondateur.

Je vous présente mes cordiales salutations. Je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien vous souvenir de moi dans votre prière. Soyez assurés que de mon côté je ne vous oublie pas.

P. Luigi Ricceri
Recteur Majeur